



Assemblée du GECT/ Assemelea del GECT
Séance du 6 mars 2017, 10 heures 30 / Seduta del 6 marzo 2017, alle ore 10,30

Délibération n°2017-11/ Deliberazione n°2017-11

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 /
Reimpiego dell'avanzo dell'esercizio 2016**

Membres présents / Membri presenti:

**GINESY Charles-Ange, SALSOTTO Paolo, MOLINARO Paolo, DALMASSO Fulvio,
VASSALLO Jean-Pierre.**

Membres excusés / Membri scusi: **BLANCHI Fernand**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5722-1 à L.5722-11 ;

Vu les délibérations n°2017-01 et n°2017-02 de l'assemblée transfrontalière du 6 mars 2017 relatives à la nouvelle présidence et à la nouvelle composition de ladite assemblée ;

Vu la délibération n°2016-10 de l'assemblée transfrontalière du 24 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 ;

Vu les statuts du GECT/Parc européen ;

Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats issus du compte administratif 2016 approuvé par la délibération n°2017-09 de cette même séance;

Considérant qu'il ressort ainsi des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2016 un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante:

Résultat de l'exercice 2016 :	- 4 412,93 €
Résultats antérieurs reportés	80 519,20 €
Résultats à affecter :	76 106,27 €

Vu le rapport du directeur et sur proposition du président :

Visto il Code général des collectivités territoriales ed in particolare gli articoli da L.5722-1 a L.5722-11;

Viste le deliberazioni n.2017-01 e n.2017-02 dell'assemblea transfrontaliera del 6 marzo 2017 relative alla nuova presidenza ed alla nuova composizione dell'assemblea del GECT;

Vista la deliberazione n.2016-10 dell'assemblea transfrontaliera del 24 marzo 2016 di approvazione del bilancio di previsione 2016;

Visto lo statuto del GECT/Parco europeo;

Considerato che la determinazione dei risultati si effettua alla chiusura dell'esercizio, alla luce del Conto amministrativo;

Visto il risultato del Conto amministrativo 2016, approvato con la Deliberazione n. 2017-09 di questa stessa seduta;

Considerato che dalle varie operazioni effettuate durante l'esercizio 2016, emerge un avanzo globale suddiviso tra le sezioni investimenti e funzionamento come segue:

Risultato dell'esercizio 2016:	- 4 412,93 €
Avanzo precedente riportato ;	80 519,20 €
Avanzo da reimpiegare:	76 106,27 €

Vista la relazione del direttore e su proposta del presidente;

**L'assemblée du GECT, après en avoir délibéré /
L'assemblea del GECT, dopo aver deliberato :**

Article unique : Affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, à savoir 76 106,27 euros en report à nouveau, recette compte 002.

Articolo unico : Reimpiega l'avanzo di funzionamento dell'esercizio 2016, pari a 76 106,27 euro riportandolo in entrata al conto 002.

Cette délibération est adoptée à 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

La presente deliberazione è adottata con 5 voti favorevoli, 0 voti contro, 0 astensione (i)

Fait à Nice, le 6 mars 2017

Le président du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour

Paolo SALSOTTO

Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour

Christophe VIRET

Code INSEE

GECT DU MERCANTOUR

EPCI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016**

Le Assemblée réuni sous la présidence de , Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 76 106.27 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-4 412.93 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 519.20 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	76 106.27 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 76 106.27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	76 106.27 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission , le et de la publication le .

Le directeur du GECT

A, le. 06/03/2017

Christophe VILLET

le président du GECT

Paolo SALOTTO